



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°6

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FORMATIONS BAFA

(Rapporteur : Monsieur Gilles PRETAT)

Sur proposition de la Commissions affaires scolaires, jeunesse et culture, et au regard des difficultés que connaît la collectivité pour recruter des animateurs titulaires du BAFA pour travailler dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il est envisagé de développer la prise en charge intégrale de ces formations en échange d'un engagement de leur part de rester au service de la collectivité pendant une durée déterminée.

Cet accompagnement correspondrait à un montant allant entre 600 et 1 000 €, en fonction de l'organisme.

Cette opération permettra d'apporter une solution viable à la problématique récurrente de recrutement d'agents titulaire du BAFA pour les périodes de vacances, pour ainsi consolider un service apprécié par la population d'une part, mais également pour offrir des opportunités de gain de technicité à des personnes du territoire.

Cette participation financière fera l'objet d'une convention d'engagement réciproque fournie en annexe N°1.

Il sera proposé la prise en charge de deux BAFA pour l'année 2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

DE VALIDER le projet de recrutement de deux BAFA pour l'année 2023.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI